



Chères Bouzigaudes, Chers Bouzigauds,

Vendredi 27 mars à 17h a eu lieu le 1^{er} conseil municipal de la nouvelle mandature. A cette occasion, le maire et les adjoints ont été élus.

Lors de cette séance, **le nouveau maire a demandé aux conseillers municipaux de lui déléguer de très nombreux pouvoirs normalement exercés collectivement par le conseil municipal.**

J'ai pris la parole pour rappeler qu'en vertu de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est le conseil municipal qui règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.

J'ai dit aussi que dans la mesure où les résultats des élections ont révélé **un village divisé en trois sensibilités**, il était **indispensable d'assurer la transparence de la gestion des affaires de la commune**, et de permettre qu'elles soient **débattues publiquement par l'ensemble du conseil.**

Le nouveau maire a refusé ces préconisations et a confirmé sur **deux sujets qui préoccupent légitimement les Bouzigauds :**

- **qu'il compte bien faire revenir l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour réaliser des opérations de construction d'immeubles dans la commune** (comme cela avait été institué sous la municipalité Rosay),
- **qu'il compte bien utiliser son pouvoir personnel pour décider seul du sort de la cave coopérative qu'il souhaite détruire.**

Au final, le nouveau maire dispose désormais des **pleins pouvoirs** sans avoir à consulter le conseil municipal et **sans même qu'il y ait débat** en son sein.

J'estime important de vous faire part de **ces annonces car elles ne tiennent malheureusement pas compte du fait que plus de 62% des Bouzigauds n'ont pas voté pour la liste du nouveau maire.**

Soyez assurés que, comme lors de ce 1^{er} conseil municipal, **les élus de notre liste seront particulièrement vigilants** tout au long de l'exercice du mandat que vous nous avez confié. Nous prendrons également le soin constant de **vous informer du fonctionnement de la municipalité.**

Bien à vous.

Hélène BRAS